

Organisateur : **Comité des fêtes de COSNAC**

ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIERS

Personne physique

se déroulant le dimanche 03 septembre 2017 à Cosnac.

Je soussigné(e),

Nom : Prénom : Né(e) le :

à (ville) : Département : Adresse :

..... CP : Ville :

..... Tél : Email :

Titulaire de la pièce d'identité N°: Délivrée le : par :

..... Marque et N° immatriculation du véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce).
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal).
- de ne pas vendre de la nourriture ou des boissons.

Fait à le

Signature

Ci-joint règlement de _____€ pour l'emplacement pour une longueur de _____mts (2.50€ le mètre).

Attestation obligatoire dûment complétée ainsi que la photocopie recto-verso de la pièce d'identité et le règlement devront être retournés à l'organisateur sous peine de non participation au vide grenier. Chèque à l'ordre du comité des fêtes de cosnac.

(Attestation à joindre au registre pour remise au Maire de la Commune organisatrice.)

Organisateur : **Comité des fêtes de COSNAC**

ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIERS

Personne physique

se déroulant le dimanche 03 septembre 2017 à Cosnac.

Je soussigné(e),

Nom : Prénom : Né(e) le :

à (ville) : Département : Adresse :

..... CP : Ville :

..... Tél : Email :

Titulaire de la pièce d'identité N°: Délivrée le : par :

..... Marque et N° immatriculation du véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce).
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal).
- de ne pas vendre de la nourriture ou des boissons.

Fait à le

Signature

Ci-joint règlement de _____€ pour l'emplacement pour une longueur de _____mts (2.50€ le mètre).

Attestation obligatoire dûment complétée ainsi que la photocopie recto-verso de la pièce d'identité et le règlement devront être retournés à l'organisateur sous peine de non participation au vide grenier. Chèque à l'ordre du comité des fêtes de cosnac.

(Attestation à joindre au registre pour remise au Maire de la Commune organisatrice.)